VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMEKT COMPANY.

EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hôtel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet, autrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Deney & Wadill ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906, et d'après ledit plan mesure 202 pieds, 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds, 2 pouces et 6 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia du dit plan et courant à un point marqué piquet C, à la rue du Canal, la portion de terre ci-dessus forma nt un triangle.

Conditions — Comptant L'acte de vente pardevant Chas. I. Denechaud, notaire. La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession vacante de François Burel.

No 81,593—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 13 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 mai 1907, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le lot No 4 de l'ilet 33, borné par les rues France, Lesseps, Génie et Libéral, d'après un plan par Allen d Hémécourt, annexé à un acte de vente passé pardevant Charles De Armas, notaire, le 28 fév. 1834; acquis par acte de vente passé pardevant Charles De Armas, notaire, le 28 fév. 1834.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs,
Bureau 322 rue Bronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

Rue Port, entre les rues Force et Vertu.

Succession de Luke Vigneau.

No 82,372—Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le No lot 5, de l'ilet No 38 du faubourg Daynoy, borné par les rues Port, St Ferdinand, Force et Vertu, étant la portion des anciens lots 16 17 et 18 du dit ilet No 38, pas vendu comme lots 1, 2, 3 et 4, à H. Peyrat, livre des transfers 24, fol. 449, ledit lot mesurant vingt six pieds deux pouces et deux lignes (26' 2" 2''') de face à la rue Port sur 131 pieds six pouces et deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, acquise le 23 juin 1837 enregistré dans le bureau des transfers, livre 24, folio 36.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1907 et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, aux frais de l'acquéreur

STROUDBACK & STERN, Encanteur.
Bureau, 322 rue Baronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix-huit Lots de Terre

Dans l'ilet avenue Lafayette, les rues Genius, Libéral et Port

Succession de Louis Lalauria.

No 10,155—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 10 mai 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix huit lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Génie, Libérale [ou Miro] et Port, désignés par les Nos 1 à 9 et 11 à 19, inclusivement, ilet 33, d'après le plan de Rosmer le 16 juin 1827, déposé en l'étude de Louis T. Cairs, notaire, plan 160, lesquels dits lots ont les mesures suivantes, à savoir—

Les lots 1 à 4 inclusivement ayant façade chacun sur l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces 6 lignes; les lots 5 à 9 inclusivement ayant chacun une façade à l'avenue Lafayette de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes: le lot No 9 formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Libérale; les lots nos 11 à 15 inclusivement ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces 5 lignes sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 6 lignes.

Les lots Nos 16 à 19 inclusivement, ayant chacun une façade à la rue Port de 26 pieds 2 pouces et 5 lignes par une profondeur de 130 pieds, 3 pouces et 6 lignes; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Libéral et Port.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
Bureau No 322 rue Baronne.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

TERRAIN POUR BATIR.

TROISIEME DISTRICT—UNE OCCASION POUR UN PETIT PLACEUR.

SUCCESSION DE BONNE BADELDE.

No 82,362—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 13 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 6 mai 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Le lot No 10 de l'ilet No 33, plan de A. D'Hémécourt, 1er avril 1887, ilet borné par les rues Libéral (ou Miro), Port, Genius (ou Grant) et Lafayette; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Libral par une profondeur de 131 pieds 1 pouce 1 ligne, entre lignes parallèles acquis le 4 avril 1837 par acte pardevant Théo Seghers, notaire, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 21, folio 530.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 0|0 comptant. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois à un étage et terrain extra,

Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mai 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Elizabeth Iver (ou Eyer) veuve décédée de John Gollar. No 81,546 du dossier de ladite Cour, Division B, et la succession de John Gollar, No 81,583 du dossier de ladite Cour, Division A, consolidées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman, contenant quatre chambres de chaque côté. Sur un côté se trouve un terrain extra. Le terrain est décrit comme deux certains lots appartenant à une moitié non divisée dans chaque succession, et situés dans le nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité de cette ville, et désignés par les Nos un et deux de l'ilet (ancien No 52) maintenant borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Prosper, maintenant Derbigny, Union, maintenant Touro, et Solidelle maintenant Roman, et mesurant chacun en mesure anglaise, trente deux [32'] pieds deux [2'''] lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt deux [122'] pieds onze [11'] pouces et six [6'''] lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits et dépendances y appartenant.

Dans un bon voisinage, près des lignes des chars.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en deux parties égales payable en 1 et 2 ans, après la date par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. La propriété devant être conservé, assurée, et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1907 devant être assumées par l'acquéreur susdessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. L'acquéreur devant payer tous les frais de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

R. H. Browne, evocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ABADIE'S WINE CELLAR

401 Avenue de l'Esplanade, coin de la rue N. Peters.

VINS FINS ET LIQUEURS

Importés et Domestiques.

L. E. ABADIE & FRERE,

Successeurs de J. B. Abadie & Cie.

Alimentation des familles avec des vins et liqueurs pures. Phone Hemlock 1018-L.

5 aout—1an—dim

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

LOTS A BATIR

Bien Situés dans le Septième District.

Une Bonne Occasion pour Placement ou Spéculation.

Succession de Mlle Alice Schmitt.

No 77,894—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 27 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 mai 1907, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clinton, maintenant Cherokee, Hillary, Macarty et Commerciale, devant être vendus, subdivisés d'après un plan, daté le 27 janvier 1906, par D. E. Seghers et fils, voyers, comme suit:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3 et 4 sur le susdit plan et mesurant d'après cela chacun 30 pieds de face à la rue Cherokee, par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le cottage simple en bois élevé de terre, No 320 rue Cherokee, contenant au rez de chaussée, six chambres, etc., sur un certain lot de terre, désigné par le No 5, sur le susdit plan et mesurant d'après cela 50 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains lots de terre désignés par les Nos 6, 7 et 8 sur le susdit plan et mesurant chacun 20 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le cottage double à un étage en bois, Nos 336 et 338 rue Cherokee, contenant 3 chambres de chaque côté sur un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Cherokee et Commerciale, désigné par le No 9 sur le susdit plan, et mesurant 35 pieds de face à la rue Cherokee sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Douze certains lots de terre désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sur le susdit plan et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 35 pieds de face à la rue Commerciale sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 11 à 20, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hillary sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Hillary et Commerciale. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Hillary et Macarty. Le lot No 21 mesurant 35 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les lots ci dessus seront vendus séparément d'après le plan de D. E. Seghers et fils, voyers, exhibé à la Bourse et au moment de la vente.

La propriété ci dessus est près de l'avenue St Charles, dans une des sections qui s'améliore le plus de la ville. Grande occasion pour spéculateur ou placeur ou par ceux qui l'achèteront.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume.

Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1907 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété ne devant pas revenir aux acquéreurs excepté de la date du passage des actes de vente. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat est requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente ensemble avec tous les certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant F. E. Reinold notaire

A. J. Villere & F. E. Reinold avocats.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 20 juin 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu d'un jugement rendu et in cour ouverte le 7 mai 1907 et signé en cour ouverte le 13 mai 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Margaret E. Hocke vs Prudential Realty Co. Ltd. No 81,533 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 344, borné par les rues Lafayette, Liberté, Perrilliat et Howard, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, 70 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Howard, et 71 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Liberté, et 32 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, étant le lot No 2, d'après le plan annexé à un acte pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, et daté le 15 avril 1886, et d'après lequel ledit lot est à une distance de 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Lafayette et Howard. Les bâtisses ci-dessus sont désignées par le No municipal 1422 rue Lafayette.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Hosser Jr, Johnson Armstrong, avocats.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Elevé de Terre et Six Terrains

Au coin des rues Sycamore et Léonidas,

Près de l'installation de la clarification de l'eau et dans un voisinage s'améliorant rapidement.

La maison est partiellement achevée et pourrait être aisément installée en deux cottages doubles.

Succession de Peter C. Bienvenue.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C — No 82,454.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, le 11 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue de l'Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C daté et signé le 6 juin 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ou mieux décrite comme six lots de terre numéroté comme lots 1, 2, 3 et 4 ou lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans les ilets 306 et 325, dans le Septième District de cette ville, borné par les rues Léonidas, Neuvième, maintenant Sycamore, Dixième, maintenant Mobile et Jefferson, maintenant Joliet, les dits lots mesurant cent quatre vingt (180) pieds de face à la rue Neuvième, maintenant Sycamore, par une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les taxes de 1907, l'acte de vente pardevant E. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 0|0 de dépôt au moment de la vente.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Simple Productif.

1814 RUE MANDEVILLE,

Près de la rue Roman.

Succession de Thomas Cummings,

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 82,719.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 9 juillet 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 4 juin 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Joséphine, maintenant Prieur, Marigny et Solidelle, maintenant Roman, étant une moitié du lot désigné par le No Quatre de l'ilet 52 d'après un plan général du Faubourg Franklin, dressé par Joseph Pilié, anciennement voyer de ville, déposé en l'étude de Theo Seghers, le dit lot de terre mesurant trente (30') pieds de face à la rue Mandeville par cent vingt (120') pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot cinq dudit plan et de l'autre côté par l'autre moitié du lot No Quatre.

Les améliorations comprenant le cottage simple 1814 rue Mandeville, contenant trois chambres avec bâtisse sur le côté, contenant une chambre et cabinet.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an ou deux ans, 8 0|0. Les taxes de 1907 devant être payées par l'acquéreur, 10 pour cent de dépôt au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin—7 9 16 23 30—juil 7 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Prinz

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,581—Division D—Attendu que Mme Caroline Roenig, veuve de John Prinz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Prinz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. J. Villere, avocat. 9 juin 9 13 18

Succession de John McDougall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78 279—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par W. S. Benedict, exécuteur testamentaire de la succession ci-dessus nommée, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. 31 mai—31—juin 4 9

Succession de Mme Mary Gleber, femme de Gustave A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 82 846—Division A—Attendu que Gustave A. Samuels a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Gleber, femme de Gustave A. Samuels, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à adite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Denégre & Blair & Henry H. Chaffe, avocats.

5 juin—5 9 14

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship El Monte, Freeman, parti 1 juin
Steamship Proteus, Hopner, parti 5 juin

PHILADELPHIE

Barque Silicon, Jensen, partie 2 mai
Steamship Alexandria, —, parti 1 juin

LIVERPOOL.

Steamship Nicrraguan, Shacklock, parti 13 avril
Steamship Antillian, Japha, parti 14 avril
Steamship Wanderer, Hunter, parti 25 avril
Steamship Yucatan, Reid, parti 27 avril
Steamship Author, Rutherford, parti 3 mai
Steamship Alexandrian, Bruce, parti 4 mai
Steamship Asian, Wood, parti 11 mai
Steamship Barrister, Williams, parti 2 mai
Steamship Capella, Gill, parti 18 mai
Steamship Mexican, Manning, parti 19 mai
Steamship Californian, Parkin, parti 26 mai
Steamship Cuban, Lofthouse, parti 26 mai
Steamship Jamaican, Robb, parti 20 mai
Steamship Wm Cliff, Davies, parti 30 mai
Steamship Candidate, Booth, parti 1 juin

LONDRES

Steamship Tampican, Westcott, parti 15 mai

RIO DE JANEIRO

Steamship Swedish Prince, Woolam, parti 14 mai

BREME

Navire Kateer, Martini, parti 16 avril
Navire Columbus, Hashagen, parti 30 avril
Steamship Alexandrian, parti 12 mai

GENES

Steamship Principessa Laetitia, parti 22 avril
Steamship Ceres, Mortola, parti 8 mai
Steamship Delphine, Quierolo, parti 21 mai

LISBONNE

Barque Emilia, Domingues, parti 2 mai

CARDIFF

Steamship Indian, —, parti 28 mai

VICTORIA

Steamship Swedish Prince, Woodam, parti 17 mai

MIDDLESBOROUGH

Steamship Manchester, Port, parti 18 mai

SANTOS

Steamship Buñon, Partridge, parti 21 mai

BARBADES

Steamship Swedish Prince, Woodam, parti 31 mai
Steamship Drumcairne, Robinson, parti 30 mai

ANVERS

Steamship Tampican, Westcott, parti 31 mai

TRIESTE

Steamship Ludovica, —, parti 20 mai

GALVESTON

Steamship J. L. Luckenbach, Dalton, parti 5 juin

HUEVA

Steamship Wrania, parti 1 juin

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Anilia	Hambourg	3me dist 27
Arkadia	Porto Rico	1er dist 27
Atlantian	Havre et Rotterdam	Chalmette
Bluegelds	Nicaragua	1er dist 14
City of Tampico	Mexico	Stuyv dock
Comus	New York	2me dist 8
Corinto	Bluefields	1er dist 15
Hankon VII		1er dist 14
Harry Luckenbach	Porto Rico	Pic tier
Il Piemonte	Gêne	3me dist 30
Inkula	Rotterdam	Stuyv dock
Joseph Vaccaro	Honduras	3me dist 30
Lillie	Port Limon	1er dist 14
Manhattan	Breme et Anvers	Stuyv dock
Preston	Colon	1er dist 14
Rathlin Head	Belfast et Dublin	Chalmette
Wayfarer	Liverpool	Stuyx dock
GOELETTES.		
Asbury Fountain	—	rue 5me
BARQUES.		
E C Mowatt		Stuyv dock
Oceano	Portugal	Alger
Breme	Breme	Stuyv dock

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

DIMANCHE, 9 JUIN 1907.

Rivière Tchefuncte—NEW CAMELIA, 8 A M
Rivière Tchefuncte—PENELAND, 8:30 A M

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me District.

2 déc—dim mar jeu—CF

C. LAZARD & CO., L'td.

LES ANCIENS ET POPULAIRES MARCHANDS DE

VETEMENTS CONFECTIONNES, d'Articles de toilette et de Chapeaux

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures et fermé le dimanche.

604 et 606 RUE DU CANAL.

1er nov—Dim Mar Jeu Sam

Alliances et tous autres genres de Bagues de Mariage.

Médailles de tous dessins en argent et en or

—CHEZ—

WM. FRANTZ & CO.,

JOAILLIERS,

SUCCESSEURS DE FRANTZ BROS. & CO.,

142 RUE CARONDELET.

F. A. BRUNET,

IMPORTATEUR DIRECT.

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER.

313.....RUE ROYALE.....313

ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE.

La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nlle-Orléans

Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de mes marchandises dont je défie toute concurrence.

Les ordres de la campagne sont sollicités

PHONE MAIN 4360.

INCORPOREE EN 1855.

Pertes payées au comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

SUCCURSALE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN MUTUAL

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royal.

Capital.....$ 600,000
Actif.....1,148,024
Surplus net.....310,910

CHARLES JANVIER, Président. R. B. CRAIG, Vice-Président.
FERGUS G. LEE, Secrétaire.
CHAS D. FOUCHER, Gérant.

Pertes payées depuis l'organisation.....$4,613,500

8 jan—1an

La Compagnie d'Assurances Liverpool & London & Globe,

Plus de $71,000,000 de pertes payées dans les Etats-Unis.

Pertes par l'incendie de Chicago en 1871.....$3,239,091 | Pertes par l'incendie de Boston en 1872.....$1,429,1

Bureaux dans la bâtisse de la Compagnie, coin des rues Carondelet et Commercial.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:

GUSTAVE R. WESTPELDT, L. C. FALLON, LUCAS E MOORE, C. M. SOR
CLARENCE F. LOW, Secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
THOS. H. ANDERSON, Député-Assistant-Secrétaire.

9avril—1an—JeuDimMar

ASTHME ET CATARRHE

GUERIS par les CIGARETTES ESPIC ou la POUDRE

OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES

Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les *Maladies des Voies respiratoires.*

IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ETRANGERS

Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boîte. — VENTE EN GROS : 20, Rue Saint-Lazare, 20, PAR

EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

Feuilleton

—:DE:—

L'Abeille de la N. O.

No. 2. Commencé le 8 juin 1907

LES CRIMES D'UN HÉROS

PAR

THÉODORE CAHU

PREMIÈRE PARTIE

I

LE CRIME!

(Suite.)

"Préfecture de police.

"Cabinet du préfet.

"Mon cher duc,

"Je ne vous étonnerai pas en vous apprenant que la noblesse de Claudia de Léridol n'a rien à voir avec l'armorial. Cette fille est née tout simplement Claudine Mathieu. Son père était concierge dans une maison dans la rue Turbigo. A dix sept ans elle épousa François Pochu, employé dans une compagnie d'assurances.

"Deux ans après la mort de son mari, et même bien avant, paraît-il, Claudine Pochu se donnait à qui voulait la prendre et la payer. Elle roula ainsi dans la plus vile prostitution. Lorsqu'elle habitait rue Quincampoix, elle était inscrite sur les registres de la police avec le numéro 7 462."

Le duc interrompit sa lecture pour dire à son fils:

—Voilà un fait précis, cette inscription sous le numéro 7,462. Vous ne direz pas que c'est une invention, le contrôle vous en est facile.

Hermann ne répondit rien. Le duc continua:

"A cette époque et à propos d'un crime rétentissant, elle fut arrêtée comme complice de son souteneur Germain Boulot, dit la Roustissure. Reconnue innocente, elle fut relâchée. Le souteneur cependant fut condamné à mort et exécuté.

"De ce jour et pendant un certain temps, la police perd la trace de la veuve Pochu. On croit qu'elle fit un long séjour à Londres. A son retour elle s'installa luxueusement dans un hôtel de la plaine Monceau, exhiba un âne savant dans un cirque, joua la pantomime dans un music hall, servit d'attraction plastique dans différentes revues, devint enfin célèbre dans le monde où l'on s'amuse.

"Je possède une liste de quelques-uns de ses amants, car malheureusement la police n'arrive pas à savoir tout. L'un d'eux, en ce moment, outre votre fils, et déjà depuis un certain temps, se nomme sir John Wilcox...."

—C'est une calomnie! Sir John Wilcox n'est pas l'amant de Claudia! interrompit Hermann avec véhémence.

—Vous en êtes bien certain?

—Oui, certes, je l'affirme.

"Cet individu, continua le duc en reprenant sa lecture, m'est particulièrement suspect. Il mène une vie mystérieuse. C'est un grec émérite capable de tout. De Londres il est signalé comme ayant fabriqué de la fausse monnaie en Turquie et fait la traite des nègres en Afrique. Mais il a été assez adroit pour ne jamais se laisser prendre. Certains indices me font cependant prévoir que sous peu la police anglaise formulera à son sujet une demande d'extradition.

"Dans le ménage de Claudia de Léridol, il est évidemment l'amant de cœur et il doit savoir faire mettre le prix à son amour.

"Voilà mon cher duc, les renseignements que je puis vous donner, et je n'hésite pas à le faire puisqu'il s'agit d'un motif aussi impérieux que celui pour lequel vous me les demandez. S'il vous en faut de plus précis, vous me trouverez toujours désireux de vous être agréable.

"Croyez, mon cher duc, à mes bien dévoués sentiments.

"J. PARENT."

Hermann avait écouté la lecture de cette lettre, sauf une interruption, d'un bout à l'autre, sans même esquisser un geste de protestation.

Mais, à mesure que le duc, son père, avançait dans sa lecture, les lèvres du jeune homme étaient prises de ce tremblement précurseur des grandes colères.

Il avait grand'peine à se contenir.

Son père acheva en disant:

—C'est tout. J'ai encore d'autres notes de police. Je vous les épargne.... Qu'avez-vous à répondre?

—J'ai à répondre que tout ceci est ignoble et faux, et que vous, mon père, qui osez me lire de pareilles infamies pour....

—Prenez garde, interrompit le duc, empêchant ainsi son fils de prononcer un blasphème.

Mais le comte était debout. Toute son irritation débordait. Il s'écria:

—A quoi bon toutes ces paroles? Vous êtes un cœur de pierre et je ne chercherai pas plus longtemps à implorer votre pitié pour votre fils repentant. Vous m'avez dit tout à l'heure:—Parlons affaires.—Eh bien, parlons affaires.... Vous me donnez donc soixante mille francs pour payer mes dettes de jeu. Je vous demande encore, j'exige une somme de trois cent mille francs pour organiser une nouvelle vie....

—Avec la fille Pochu!

—Je vous défends, s'écria Hermann, de traiter ainsi celle que j'aime. D'autant, et c'est là une parole dont je sais toute l'importance, que vous, mon père, vous n'êtes pas sans péché!...

—Que voulez-vous dire?

—Je veux dire que votre soudaine avarice à mon égard, votre froideur vis-à-vis de moi sont commandées par d'autres mobiles que par la sévérité paternelle et par les exigences d'une morale inflexible.... Fernande ne doit pas être étrangère à toute cette machination contre moi, mais elle abuse vraiment de votre bonté sénile afin de garder pour elle l'héritage qui m'est dû.

—Fernande! s'écria le vieux duc. Ma nièce!

—Oui, votre pupille; Fernande de Hautmont, que vous avez recueillie chez vous à la mort de ses parents.

—Vous devenez fou! s'exclama le duc.

—Je ne suis pas fou! Je vois clair. Autrefois je ne faisais pas attention à cette enfant; mais maintenant elle a grandi, c'est une belle fille et l'on affirme qu'elle commande ici en maîtresse.

—Vous dites? fit le duc avec une haute dignité.

—Je dis en maîtresse, répéta Hermann hors de lui.

Devant cette insulte, le vieux duc de Châteaubourg se redressa. Dun geste énergique il montra la porte.

—Sortez! commanda-t-il je vous chasse.... Je ne vous connais plus.

Hermann ne bougea pas.

—Je m'en irai seulement lorsque vous m'aurez donné l'argent, s'écria-t-il blême de colère.

—Voici ma bourse.

Et, dédaigneusement, il jeta son porte monnaie par terre.

—Ramassez-la, continua-t-il, et partez.

Cette injure, ce mépris augmentèrent encore la rage du comte Hermann. Il se précipita sur son père, le saisit par le haut de sa redingote et, les yeux dans les yeux, absolument fou, il s'écria:

—De l'argent! Je veux de l'argent, beaucoup d'argent. Tu m'en donneras. Je t'y forcerai. Et j'épouserai Claudia malgré toi.... Et c'est une fille! Elle est belle et je l'aime. Elle sera comtesse de Châteaubourg.... tu entends,—puis elle deviendra duchesse.

Dans sa surexcitation, il serrait terriblement la gorge